



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales

Question écrite n° 363

Texte de la question

M Alain Bocquet a l'honneur de demander à M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire quelles sont ses intentions vis-à-vis des subventions accordées aux communes minières du Nord-Pas-de-Calais. Celles-ci, en effet, sont réduites de 25 p 100 concernant la rénovation des voiries et réseaux divers, de 25 p 100 pour la rénovation de certains équipements venant des houillères. Il se trouve que la majorité des communes minières se trouvent d'ores et déjà dans une situation financière grave, découlant de la diminution de leurs ressources liées à la fiscalité des entreprises et de l'entreprise houillère dont la contribution se trouve de plus en plus réduite à cause de la politique industrielle menée ces dix dernières années. Une telle diminution des subventions de l'Etat mettrait les communes minières dans l'impossibilité de supporter ce transfert de charges, sauf à augmenter une pression fiscale d'ores et déjà insupportable. C'est pourquoi il lui demande de prendre les mesures qui s'imposent pour le rétablissement de ces subventions au taux antérieur qui ne serait que mesure de justice, d'équité et de bon sens.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés des communes minières sont suivies avec une grande attention par le Gouvernement. Aussi, l'Etat est déterminé à aider les bassins miniers à maîtriser les problèmes de l'après-charbon en poursuivant l'action d'industrialisation et en assurant le maintien des prestations sociales à tous les ayants droit. Conscients des difficultés financières de beaucoup de communes, les pouvoirs publics veilleront également à ce que les communes minières ne subissent pas un contre-coup trop brutal du fait de la fermeture de l'exploitation minière qui réduit l'assiette de la redevance des mines. En ce qui concerne les subventions accordées aux communes dans le cadre du Girzom, il faut rappeler que pour l'année 1989, le projet de loi de finances prévoit une dotation de 150 millions de francs contre 100 millions de francs l'année précédente. Alors que la rigueur des choix budgétaires est particulièrement stricte, ce chiffre démontre l'intérêt que continue à porter le Gouvernement à la politique de rénovation des zones minières. Sur ces chiffres globaux, 100 millions de francs ont été attribués en 1988 au Nord - Pas-de-Calais avec un rattrapage de 10 millions de francs pour l'année 1987. Le projet de budget pour 1989 permet le maintien du volume de ces crédits. Au-delà de cette question, comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement vient de confier à M Philippe Essig une mission de réflexion sur l'avenir du patrimoine immobilier des Charbonnages de France, qui doit notamment examiner les mesures concrètes permettant de mieux associer les collectivités locales à la gestion et à l'aménagement de ce patrimoine. Le problème de l'intervention du Girzom sera en particulier revu dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 363

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire et reconversions

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2128